ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C 1 N 31

L'arrêt de donation du College de Bourgogne au College de Chirurgie —

porte que les Salles, Amphitheatre &a seront construits suivant les plans qui en seront arrêtés au Conseil.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

On demande qu'il soit ajouté dans les Lettres Patentes qui seront expediées sur ledit arrest, quelques dispositions dans le sens de celles qui suivent —

Et attendu que ladite Academie de Chirurgie ~~est sous notre Protection Royale,~~ ~~et~~ devient que par la présente donation un établissement de fondation Royale, quoique [illegible] + voulons que l'amphiteatre maison, ~~batimens~~, salles et autres batimens destinés a ~~tenir~~ ~~ses~~ assemblées qui [illegible] d'autres

+ soutenir [illegible] dans [illegible]

qu'il y sera contenu [illegible]

à l'intention de [illegible]

ARC 9 d. 9 n° 14

et Collège de Chirurgie; ~~commun~~ soient et demeurent

à toujours ~~sous~~ compris dans les états de nos bâtimens

quels soient les ouvrages à nous faire; et ordonnés
faits, entretenus et ordonnés par le Directeur général des

constructions royales; et les ~~frais~~ de dépense portés sur les états de nos

bâtimens.